

# ACTUA **PORC**

L'ACTUALITÉ DE LA FILIÈRE PORCINE DE RHÔNE-ALPES

## DANS CE NUMÉRO

### SANITAIRE 2

La visite sanitaire porcine

ALERTE: la peste porcine africaine

### FUSION AUVERGNE/ RHONE-ALPES 2

Mise en place du Comité Interprofessionnel Auvergne Rhône-Alpes

### ENVIRONNEMENT 3

ELEVAGE IED: des aides sur la qualité de l'air

### TRACABILITE 3

Etiquetage de l'origine de la viande

### DEMARCHE QUALITE 4

Démarche Agriculture Rhône-Alpes

### CONTACTS 4

## Edito

Par Thierry THENOZ, Président d'Interporc Rhône-Alpes

"Contre toute attente, les cours du porc ont décollé depuis cet été 2016. Une aubaine due exclusivement à la demande asiatique et plus particulièrement chinoise qui aspire les volumes de tous les continents, Europe en tête. Les besoins chinois en volumes sont à la mesure de cet immense pays qui compte ¼ de la population mondiale. Le salut de la production porcine européenne est-il donc définitivement en Asie? D'autant plus que la consommation de viande de porc et de charcuterie en France et en Allemagne baisse. Soyons vigilant car nous restons à la merci d'une crise politique, commerciale ou sanitaire qui

tournerait vite au désastre pour nos exportations. Nous avons à nous sécuriser en raison de notre trop grande dépendance vis à vis de l'export sur la Chine. Sur les 6 premiers mois de 2016, le prix moyen perçu par les éleveurs est de 1,38 €/kg en moyenne. L'embellie estivale a donc permis de ramener les situations à peine à l'équilibre à l'instant t, mais c'est sans compter les années d'arriérés déficitaires. C'est pourquoi, même si le thermomètre a baissé, les éleveurs sont encore malades et la convalescence va durer longtemps. Il faudra que la situation perdure un bon moment pour retrouver une vraie santé financière. "

## Bienvenue à Aymeric!

Depuis le 11 Juillet, Aymeric MAILLOT a repris le poste de chargé de mission Environnement qu'occupait Jean-Marie FONTANET.

Il a en charge l'appui aux éleveurs pour toutes leurs démarches administratives liées à la réglementation environnementale : plan d'épandage, dossiers d'autorisation, d'enregistrement et de déclaration, déclarations d'activité polluantes GEREP, application du futur BREF dans les élevages IED, application de la directive Nitrates etc...

N'hésitez pas à faire appel à ses compétences:

-par mail: [amaillot@interporcra.fr](mailto:amaillot@interporcra.fr)

-au bureau: 04 72 69 91 98

-sur son portable: 06 88 82 08 41



## ALERTE!

### La peste porcine africaine

La peste porcine africaine est devenue endémique sur la zone Géorgie, Arménie et Russie.

Un point sur la situation au 31 août 2016 montre une **progression inquiétante de la maladie sur les Pays Baltes** (Estonie, Lettonie et Lituanie) et la Pologne, **que ce soit sur les sangliers ou dans les élevages.**

Pour rappel, la transmission entre porcins se fait via contact avec des animaux infectés, des vêtements, des véhicules ou autres équipements contaminés, via l'ingestion de produits contaminés dérivés de porc, ou via des morsures de tiques infectieuses.

**Il n'existe aucun vaccin contre la PPA.** Nous rappelons donc à tous les opérateurs qu'il convient d'être **extrêmement prudent en matière de transport** et qu'il convient d'**éviter tout mouvement d'animaux avec les pays touchés** (qu'il s'agisse d'importation ou d'exportation d'animaux).

En cas d'incident sanitaire, ils engageraient leur responsabilité envers toute la profession.

## SANITAIRE

### La visite sanitaire porcine (VSP)

La visite sanitaire porcine a été instaurée en 2015. Elle est confiée au vétérinaire sanitaire de l'exploitation qui a été désigné par l'éleveur. La première a été dédiée à la biosécurité et la maîtrise du risque Trichine. A l'issue de cette visite, la DD(CS)PP attribue ou pas, selon les renseignements apportés par le vétérinaire sanitaire, une reconnaissance « Site reconnu à conditions d'hébergement contrôlées ».

Mi-juillet 2016, la DGAL (Direction Générale de l'Alimentation) a constaté un taux de réalisation et d'enregistrement de ces visites de moins de 50 %. Or, la campagne de visites par les vétérinaires sanitaires doit être close au 31/12/2016.

**Au 31/12/2016, un élevage non visité sera un élevage non reconnu !**

**Conséquences :**

- **Toutes les carcasses issues d'un site non reconnu devront être testées en abattoir pour la recherche de trichine (2 €/porc testé).**
- **Impossibilité pour un élevage non reconnu de livrer des porcelets dans un site « reconnu », à moins que ce dernier n'accepte de perdre sa reconnaissance.**

Un élevage peut être considéré comme non visité et donc non reconnu pour différentes raisons:

- L'éleveur n'a pas encore désigné son vétérinaire sanitaire.

**Si vous êtes dans ce cas, vous devez prendre contact au plus vite avec votre DD(CS)PP qui vous indiquera la démarche à suivre pour désigner votre vétérinaire sanitaire! Pour rappel : le choix du vétérinaire sanitaire est effectué en toute liberté par l'éleveur.**

- Le vétérinaire sanitaire n'a pas encore réalisé la visite sanitaire porcine dédiée à la thématique biosécurité et maîtrise du risque Trichine. L'éleveur doit au plus vite prendre contact avec lui pour qu'il fasse cette visite (prise en charge par l'Etat).

Si vous avez un doute, adressez-vous à votre OP ou à nos services.

## FUSION AUVERGNE/RHONE-ALPES

### Mise en place du Comité Interprofessionnel Porcin Auvergne-Rhône-Alpes

Suite à la fusion administrative des 2 régions Auvergne et Rhône-Alpes, une réflexion se met en place avec l'interprofession porcine d'Auvergne.

**Objectifs :**

- **se donner les moyens pour une meilleure reconnaissance politique de notre filière porcine**
- **optimiser nos actions sur l'ensemble du bassin.**

Au-delà d'une mise en commun de services techniques entre nos deux associations qui existe depuis plusieurs années, les présidents ont souhaité donner une dimension plus politique à notre engagement mutuel en mettant en place ce comité interprofessionnel porcine Auvergne-Rhône-Alpes. Il regroupe 14 professionnels de notre filière ( 2 professionnels pour chaque maillon avec un représentant par région historique + les 2 présidents d'Interprofession) permettant une représentativité non seulement professionnelle mais également territoriale pour notre filière porcine régionale.

Ce comité se réunira pour la première fois le 25 Octobre prochain pour engager une réflexion commune sur nos différents dossiers porcins.

## ENVIRONNEMENT

# ELEVAGE IED : des aides sur la qualité de l'air

Un programme national d'aides pour les élevages IED sur la qualité de l'air est ouvert jusqu'au 31/12/2016.

Ce dispositif, géré par France Agrimer, ne concerne que les élevages de type IED (PORCS et VOLAILLES) c'est-à-dire les élevages soumis à la rubrique 3660 au titre des Installations Classées (plus de 2 000 emplacements de porcs de plus de + 30 kg ou plus de 750 emplacements de truies).

Les élevages IED concernés par la publication prochaine du BREF peuvent ainsi bénéficier d'aides sur certaines catégories d'investissement faisant partie des meilleures techniques disponibles (MTD) et dans la limite des crédits disponibles (10 millions d'€ pour l'ensemble du national).

Les aides sont ciblées sur des investissements permettant de réduire les émissions d'ammoniac (fonds spécifique relatif à la transition énergétique) : rampes pendillards (tubes ou sabots traînés), enfouisseurs à lisier (rainures ouvertes ou fermées), couvertures de fosses à lisier, laveurs d'air (si ventilation centralisée), racleurs de lisier et tapis d'évacuation des fientes de volailles. Le matériel d'occasion, la main d'oeuvre (sauf pose par le fournisseur pour laveurs d'air, racleurs, couvertures et tapis d'évacuation) et les investissements déjà financés dans d'autres dispositifs ne sont pas éligibles.

Le taux d'aide est fixé à 40 % des investissements éligibles, avec une majoration de + 20 % pour les JA. Le plafond est de 100 000 € HT d'investissements éligibles par exploitation. Le traitement des demandes se fait dans l'ordre d'arrivée, jusqu'à épuisement de l'enveloppe (une seule demande par exploitation).

Pour les modalités précises, se référer à la notice disponible sur le site de France Agrimer (Notice INTV-SANAEI-2016-43 du 11 août 2016). Les éleveurs devront avoir réalisé leur achat et leur installation 1 an à compter de la date d'autorisation d'achat (transmise par les services instructeurs).

Pour tout renseignement, se rapprocher de votre OP ou de nos services (Aymeric MAILLOT) ou consultez le site de la DRAAF.

## TRACABILITE

# Etiquetage de l'origine de la viande

Alors que plus d'un produit transformé sur deux (54% source UFC-Que Choisir) ne mentionne toujours pas le pays d'origine de la viande qu'il contient, l'UFC-Que Choisir, la FNSEA et ses associations spécialisées, Jeunes Agriculteurs et Coop de France, lassés de l'inaction des pouvoirs publics européens, ont décidé d'unir leurs voix et leurs forces à l'occasion du Salon de l'Agriculture 2016 pour une meilleure information au consommateur.

Ainsi, une pétition en ligne a été ouverte début Mars pour mobiliser largement le public. A ce jour, près de 30 000 signatures ont été recueillies.

Début avril, La France a obtenu de la Commission européenne un accord de principe pour expérimenter l'obligation de l'étiquetage de l'origine des viandes et du lait dans les produits transformés.

Ainsi, le 19 Août 2016, le décret relatif à l'indication de l'origine du lait et des viandes, utilisées en tant qu'ingrédient, est paru. Nous attendons maintenant la sortie de l'arrêté d'application qui précisera entre autre le seuil du taux d'incorporation des viandes pour l'obligation de l'étiquetage de l'origine.

Le démarrage de l'expérimentation, donc de l'obligation de l'étiquetage de l'origine, est prévu pour janvier 2017 en France.



# Démarche Agriculture Rhône-Alpes : une évolution nécessaire au vu des nouveaux contours de notre Région ?

La Chambre Régionale d'Agriculture a créé la signature «Agriculture Rhône-Alpes».

Cette signature a pour but de permettre aux consommateurs de la région et plus généralement aux consommateurs français de retrouver des produits issus des exploitations agricoles et des filières de Rhône Alpes.



Interporc Rhône-Alpes s'est associée à cette démarche depuis 2012 pour permettre aux entreprises de la filière viande porcine d'utiliser cette signature sur les viandes qu'elles commercialisent à partir de porcs élevés et abattus en Rhône-Alpes.

Interporc RA assure le référencement des élevages et des entreprises. La politique de contrôle de l'application du cahier des charges se veut simple et la moins onéreuse possible :

- Interporc RA contrôle l'origine des porcelets (via BD PORC) et le référencement des élevages (via le fichier PCM qu'elle gère)
- Les entreprises sont contrôlées dans le cadre de l'audit VPF.

La démarche est bien engagée puisque **fin 2015, plus de 200 élevages, 5 abattoirs et 6 transformateurs sont engagés dans la démarche.** Cette segmentation intéresse fortement les distributeurs et les sociétés de restauration collectives. **Pour 2015, 800 T ont été valorisées en Agriculture RA en viande fraîche et 100 Tonnes en produits transformés.**

L'évolution du périmètre régional nous conduit à réfléchir à l'évolution de notre identifiant notamment à l'extension de son périmètre ; de nombreuses questions se posent : intérêts pour les entreprises et pour nos SIQO en charcuterie ? Accueil des consommateurs, des distributeurs, des entreprises de RHD ? Quel nom sera choisi pour cet identifiant et pour quelle communication ?

Ce chantier s'ouvre dès cet automne avec nos collègues des autres filières et avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, très engagée dans ce projet.

## CONTACTS

### DOSSIERS DE FINANCEMENT

Cécile MICHON  
04 72 69 91 99  
cmichon@interporcra.fr

### DOSSIERS ENVIRONNEMENT - ICPE - PLAN D'ÉPANDAGE - RÉGLEMENTATION

Aymeric MAILLOT  
04 72 69 91 98  
amaillot@interporcra.fr

### BDPORC/GESTION DEMARCHES QUALITE

Martine DEBUT  
04 72 69 91 97  
mdebut@interporcra.fr

### COMMUNICATION

Agathe BEREZYIAT  
04 72 69 91 95  
aberezyiat@interporcra.fr



INTERPORC  
RHÔNE-ALPES

23 rue Jean Baldassini 69364 LYON cedex 07  
Tél. 04 72 69 91 99 - Fax 04 72 72 49 25

AUVERGNE  
RhôneAlpes